

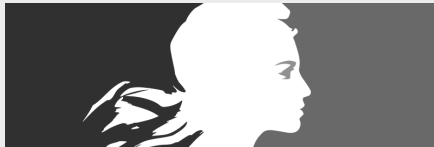
Les valeurs, les principes et les symboles de la République française

Une démocratie

Fondées sur les idéaux proclamés dans la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789**

- séparation des pouvoirs exercés par des représentants élus
- plusieurs partis politiques (pluralisme)
- respect des libertés individuelles de chaque citoyen

Une république fondée sur **les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Des principes inscrits dans la constitution de la V^e République en 1958

- Une république **indivisible** : elle garantit l'unité nationale avec une même langue et des mêmes lois pour tous sur l'ensemble du territoire.
- Une république **laïque** : elle ne reconnaît aucune religion officielle depuis **1905** (loi de la Séparation des Églises et de l'État). Ce principe, rappelé dans la loi de **2004** sur la laïcité dans les établissements scolaires et dans la charte de la laïcité de **2013** interdit en particulier de montrer des signes ostentatoires (très voyants) de religion dans les écoles publiques
- Une république **démocratique** : dirigée par des représentants du peuple élus par les citoyens
- Une république **sociale** : elle protège les plus démunis (Ex: l'accès au soin grâce à la Sécurité sociale créée en 1945).

Des symboles

Viennent de la Révolution de 1789 et ont été définitivement choisis en 1879-1880 sous la III^e République

- le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge
- la Marseillaise, l'hymne national
- la devise, liberté, égalité, fraternité
- la Marianne, allégorie de la République
- la fête nationale, le 14 juillet
- ☞ ils représentent la France, servent à monter **l'unité du peuple, de la nation française.**

Textes de références :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de **1789**
- la Constitution de la V^e République de **1958**
- la loi de Séparation de l'Église et de l'État de **1905**
- la loi sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics de **2004**
- Charte de la laïcité à l'école de **2013**